



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Schoelcher, le lundi 10 juin 2013

- Mesdames, Messieurs les Directeurs d'école
S/c de Mesdames et Messieurs les IEN du 1^{er} degré
- Mesdames et Messieurs les Proviseurs
- Mesdames et Messieurs les Principaux
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de SEGPA
- Mesdames, Messieurs les IA/IPR
- Mesdames et Messieurs les IEN/ET/EG
- Mesdames et Messieurs les IEN du 1^{er} degré
S/c de Monsieur le DAASEN
- Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques
- Mesdames et Messieurs les chefs de division

Recteur
Chancelier de l'Université
Directeur académique des
services
de l'Éducation nationale

Objet : circulaire académique de rentrée 2013

Téléphone
05.96.52.29.60
Fax
05.96.52.29.69
Mel

Ce.recteur@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher
Cédex

L'académie de la Martinique aura réalisé près de 80% de son projet académique 2010-2013 et bien des progrès auront été enregistrés au fil des ans dans un grand nombre de domaines disciplinaires ou transversaux. L'innovation pédagogique, les pratiques linguistiques, l'ouverture culturelle, la culture numérique ou l'inclusion du handicap ont connu un véritable essor, tout comme les liaisons inter-cycles et la prévention de l'illettrisme. Les résultats aux examens montrent également une réelle continuité dans l'amélioration.

Pour autant, de nombreux efforts demeurent à accomplir pour que tous les élèves soient accompagnés vers la réussite. Dans un contexte marqué par de profondes inégalités sociales et territoriales, l'École peine, en effet, à assurer pleinement ses missions : d'une part, les résultats des élèves sont dans bien des domaines, inférieurs à ce qu'ils devraient être ; d'autre part, les écarts se creusent entre les élèves ayant les meilleurs résultats et ceux, de plus en plus nombreux – dans les familles les plus défavorisées – qui obtiennent les résultats les plus faibles.

C'est bien pourquoi la philosophie et les principales orientations de la circulaire de rentrée 2013 sont sous-tendues par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, dont les premières actions en faveur d'une amélioration des résultats de tous les élèves se déclineront dès la rentrée 2013 à travers les priorités et orientations suivantes.

I. Les grandes priorités de la rentrée 2013

1^{ère} priorité : reconstruire la formation professionnelle des personnels d'enseignement et d'éducation

Clef de voûte de la refondation de l'École, la formation des personnels d'enseignement et d'éducation s'organisera – qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation continue –, dès la rentrée 2013, dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) en cours de construction, sur la base d'une convention annuelle entre celles-ci et les académies.

Complémentairement, un « *Campus numérique* » donnera accès à toutes les ressources et à tous les parcours de formation disponibles qui pourront être utilisés par les acteurs impliqués dans les animations et les formations et par les personnels eux-mêmes.

2nde priorité : rénover en profondeur l'enseignement du premier degré

Cette rénovation repose sur les objectifs suivants :

- Affirmer et renforcer le rôle de l'école maternelle, et notamment développer – en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé – la scolarisation avant l'âge de trois ans ;
- Mettre en œuvre le dispositif « *plus de maîtres que de classes* » afin de soutenir les organisations pédagogiques innovantes propres à prévenir les difficultés et à aider les élèves à effectuer les apprentissages fondamentaux indispensables à une scolarité réussie ;
- Respecter les rythmes des enfants grâce à une nouvelle organisation de la semaine scolaire et à la mise en place d'un projet éducatif territorial ;
- Organiser les activités pédagogiques complémentaires dans toutes les écoles.

A noter, dans notre académie : la scolarisation des enfants de moins de trois ans – d'un niveau déjà élevé – connaîtra un renforcement substantiel ; et le programme PARLER, un nouveau palier de développement dans le cadre du dispositif « *plus de maîtres que de classes* » ;

3^e priorité : faire entrer l'École dans l'ère du numérique, c'est-à-dire accompagner tous les élèves dans l'acquisition et la maîtrise des compétences numériques, mais aussi, développer des pratiques pédagogiques attractives, innovantes et efficaces, permettant une véritable amélioration des apprentissages. A cet égard, toutes les écoles et tous les EPLE devront inscrire dans leur projet un volet relatif au développement des usages du numérique dans les pratiques de classe.

4^e priorité : réduire le décrochage scolaire

Et pour cela :

- Développer les solutions proposées aux jeunes décrocheurs et **prévenir en amont les risques du décrochage** ;
- Mieux associer les enseignants au repérage des signes annonciateurs du décrochage, notamment l'absentéisme ;
- Désigner, dans chaque EPLE connaissant un fort taux d'absentéisme, **un référent « décrochage scolaire »**, chargé, sous l'autorité du chef d'établissement, de la coordination des actions de prévention du décrochage, des relations avec les parents des élèves concernés et, le cas échéant, de l'aide au retour en classe des décrocheurs.
- **Mettre l'innovation au service de la prévention du décrochage**. Pour prévenir le décrochage scolaire et favoriser la réussite de chacun, une attention particulière devra, en effet, être portée aux conditions d'accueil des élèves à l'occasion de leur premier contact avec un nouvel établissement scolaire. Une démarche de bienveillance diligente devrait, en effet, permettre aux équipes pédagogiques, dès la rentrée, de contribuer à l'instauration d'une réceptivité active chez les élèves à l'égard des finalités et des valeurs qui fondent l'institution scolaire et donnent du sens aux exigences inhérentes à l'action éducative qui s'y déploie. L'objectif est de favoriser l'intégration des nouveaux collégiens et lycéens par une sensibilisation dynamique à l'importance du bien vivre ensemble dans une structure dont la finalité première est de leur permettre de préparer leur avenir. Dans cette perspective **la première semaine de classe pourrait être consacrée dans chaque établissement – hors le champ clos des structures de classe ou d'emploi du temps – à des initiatives innovantes permettant la découverte méthodique du collège ou du lycée comme lieux de vie, d'étude, d'acculturation et d'éducation**. L'accent pourrait ainsi être porté sur l'importance de la construction du projet de l'élève à travers les trois dimensions complémentaires que sont la citoyenneté, l'art et la culture, harmonisées au sein du projet d'établissement. Afin d'aider les élèves à progresser en développant leur estime de soi, une réflexion pourrait être également menée sur les méthodes d'évaluation actuelles, trop souvent génératrices de découragement et de démotivation. Corrélativement, une limitation des conduites de décrochage pourrait ressortir d'une révision des modes de gestion des cas d'indiscipline et de l'adoption de formes de sanction présentant davantage de sens pour les élèves ;

- Améliorer l'orientation, notamment en fin de troisième, afin que celle-ci ne soit plus vécue comme une orientation subie mais comme un choix réfléchi et assumé.

5^e priorité : développer l'éducation artistique et culturelle

Et notamment, mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque élève, tout au long de la scolarité, de l'école primaire au lycée, afin de lutter contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales.

A noter, dans l'académie : élaborer un parcours d'Education artistique et culturelle ancré dans l'espace caribéen ; et, dans cette perspective, s'efforcer à la prise en compte, au plan pédagogique, du patrimoine local dans toutes ses composantes, matérielles ou immatérielles.

II. Les orientations pour le collège et le lycée

Pour le collège comme pour le lycée, l'année scolaire 2013-2014 sera une année de transition qui devra être mise à profit pour approfondir l'analyse des difficultés rencontrées et pour amorcer, de façon cohérente et concertée, les évolutions souhaitables.

Au lycée, notamment, il s'agira de dresser, au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2013-2014, un bilan quantitatif et qualitatif des premiers effets des réformes engagées en 2009 et 2010 pour envisager ensuite les axes sur lesquels la refondation devra porter

II.1. Le collège : au collège, garantir à tous les élèves la maîtrise du socle commun

Et pour cela :

- Renforcer les liens avec l'école élémentaire pour favoriser la progressivité des apprentissages et améliorer la transition entre l'école et le collège ;
- Faciliter la maîtrise des langues vivantes par un renforcement du lien entre l'école et le collège, le recours aux outils numériques, et la poursuite de l'expérimentation visant à laisser davantage de liberté aux établissements volontaires dans la répartition des heures d'enseignement de langues ;
- Mettre en place un conseil école-collège, à vocation exclusivement pédagogique permettant d'amorcer le futur cycle d'apprentissage associant le CM2 et la 6e, prévu dans l'annexe du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École ;
- Proposer des réponses pédagogiques différenciées, en fonction des besoins des élèves. Chaque élève doit, en effet, pouvoir trouver au sein du collège une solution adaptée à sa situation personnelle, notamment s'il est en situation de difficulté scolaire.

Ce qui implique d'écarter toute forme de relégation et d'orientation précoce :

- **Toutes les formes d'alternance sont en effet désormais proscrites pour les élèves de collège de moins de 15 ans**, notamment les dispositifs d'alternance en classe de 4e introduits par la circulaire n° 2011-127 du 26 août 2011 ;
- Le « *dispositif d'initiation aux métiers en alternance* » (Dima) doit être réservé exclusivement aux élèves ayant 15 ans révolus ;
- Complémentairement, prévoir la construction d'un « *parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel* » afin de permettre aux élèves, dans une approche d'éducation à l'orientation dynamique et cohérente sur l'ensemble de leur scolarité, d'élaborer progressivement un projet personnel fondé sur une connaissance du monde économique et professionnel, ainsi que des voies de formation et des métiers.

II.2. Le lycée : Au lycée, permettre à tous les élèves de réussir, pour favoriser leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et leur insertion dans la vie professionnelle

Et pour cela :

- Valoriser les parcours de formation professionnelle afin de les rendre plus attractifs et de diminuer sensiblement les sorties en cours de cursus ;
- Mettre en place des parcours pédagogiques personnalisés spécifiques afin d'accompagner les jeunes jusqu'à l'obtention d'un diplôme professionnel ;
- Améliorer les résultats au baccalauréat – qui ont notamment connu une baisse en voie professionnelle à la session 2012 – dans toutes les séries et spécialités ;
- En cohérence avec le projet d'orientation de l'élève, rechercher une meilleure articulation des différents dispositifs d'accompagnement, au collège comme au lycée, afin de contribuer à réduction significative du redoublement.
- Veiller à favoriser une meilleure transition vers l'enseignement supérieur par une personnalisation des parcours (l'accompagnement personnalisé pourra être consacré à cette exigence) ;
- A noter : dans l'académie, à partir des éléments de diagnostic présentés en conseil pédagogique académique, en lien étroit avec le premier degré, **agir en priorité sur le traitement de la difficulté scolaire par une maîtrise accrue de la culture scientifique, et en particulier des mathématiques**. Cela passe notamment par la mise en place, dès le 1^{er} trimestre 2013-2014, d'un service d'accompagnement pédagogique en mathématiques, français et anglais, via le numérique, pour les élèves de l'éducation prioritaire ; et, pour tous les élèves – de la maternelle au collège –, d'un **plan mathématiques** visant à améliorer significativement les résultats de l'académie dans cette discipline.

III. Mieux assurer la réussite éducative

III.1. Pour favoriser la réussite éducative, il conviendra tout d'abord de relancer l'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire continuera de bénéficier d'une attention particulière à la rentrée 2013.

- Les établissements les plus en difficulté continueront d'être soutenus par des moyens importants ;
- L'affectation de personnels expérimentés et motivés demeurera un objectif prioritaire ;
- La mise en place de modalités de travail individuelles et collectives et d'organisations pédagogiques adaptées aux besoins des élèves y sera encouragée ;
- Les équipes d'inspecteurs et des correspondants académiques éducation prioritaire (Éclair et RRS) seront mobilisées pour favoriser le soutien et l'accompagnement des équipes de terrain.

III.2. Il conviendra également de mieux scolariser les élèves en situation de handicap et les élèves à besoins éducatifs particuliers

Cela passe par :

- La construction d'une École inclusive, ouverte à tous, capable d'accueillir et d'accompagner les élèves ayant des besoins spécifiques. A noter, dans l'académie : l'ouverture de 2 Ulis supplémentaires dans le sud à la rentrée 2013 ;
- La déclinaison au plan pédagogique, dans les écoles et les EPLE, des projets personnalisés de scolarisation (PPS), proposés par les MDPH ;
- L'utilisation de l'application GEVA-Sco (outil dématérialisé d'échange avec les équipes pluridisciplinaires des MDPH) pour évaluer les besoins des élèves en situation de handicap ;
- L'insertion, dans chaque projet d'école ou d'établissement, d'un volet relatif à l'inclusion des élèves en situation de handicap ;
- L'intégration aussi rapide que possible, en classe ordinaire, avec l'appui du CASNAV, des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs ;

- L'optimisation de la scolarisation en milieu ordinaire des élèves intellectuellement précoces (EIP). À cet effet, dès la rentrée 2013, chaque enseignant accueillant dans sa classe un élève intellectuellement précoce aura à sa disposition sur Éduscol un module de formation à cette problématique.

III.3. Installer un cadre protecteur et citoyen pour les élèves et les personnels

Ce qui implique de :

- Favoriser le « vivre ensemble » par l'acquisition des valeurs républicaines ;
- Combattre toutes les formes de discriminations, en ayant notamment en vue trois priorités essentielles : **la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la lutte contre l'homophobie, la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons** ;
- Trouver au sein de l'école ou de l'EPLE des solutions adaptées et mesurées pour lutter contre l'absentéisme scolaire dans le cadre des nouvelles conditions fixées par la loi n° 2013-108 du 31 janvier 2013 abrogeant les dispositions législatives relatives à la suspension des allocations familiales et au contrat de responsabilité parentale ;
- Confier à un personnel d'éducation référent le suivi des mesures mises en œuvre au sein de l'établissement d'enseignement en faveur de l'élève absentéiste en cas de persistance du défaut d'assiduité ;
- Promouvoir, au sein de l'EPLE, l'éducation à la santé et l'éducation aux comportements responsables ;
- Favoriser le sport scolaire – trait d'union entre l'éducation physique et sportive et le sport fédéral – notamment dans les zones ou quartiers défavorisés.

III.4. Améliorer le dialogue entre l'École, ses partenaires et les familles

Ce qui implique notamment de renforcer le lien entre l'École et les familles et de mieux prendre en compte les situations de vulnérabilité et de grande pauvreté.

III.5. Mettre l'innovation au service de la refondation

Dans l'académie, susciter les pratiques innovantes dans un esprit de mutualisation, c'est-à-dire, valoriser, à l'échelle académique, en lien étroit avec le Conseiller académique en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE), l'esprit d'innovation et la diffusion des pratiques innovantes les plus pertinentes.

Je compte sur chacun d'entre vous pour faire en sorte que les recommandations de cette circulaire se traduisent en actes dans les écoles et les établissements scolaires et que les perspectives de la refondation de l'école connaissent, dès l'année scolaire 2013, les premiers succès qu'elle contient en germe en faveur de la réussite de tous nos élèves.

Bien cordialement,

André SIGANO

